

AGENCE WALLONNE DU PATRIMOINE (AWAP)
DIRECTION DE L'APPUI SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Extrait de CADNET2022: CHARLEROI 1DIV



Légende :



Monument classé



Zone de protection

REMARQUE : Sauf indication contraire, les façades des bâtiments se trouvant sur une parcelle située à l'extérieur du périmètre de protection ou contigües, ne sont jamais comprises dans la zone de protection.

AWAP - Direction Scientifique et Technique- FEVRIER 2025 CHARLEROI BZP s@g

23 JUL. 2026

Vu pour être annexé à l'AM du **23 JUL. 2026** relatif à l'établissement d'une zone de protection autour du Beffroi de Charleroi classé par arrêté du 9 septembre 2001, repris sur la liste du Patrimoine exceptionnel de Wallonie et inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO

Fait à Namur, le

23 JUL. 2026

Valérie Lescrenier »